

REUNION EOLIEN - LE PASQUIER – 18/11/2008

Présents

Elus d'Andelot, Le Moutoux, Le Pasquier, Supt, Vers en montagne.
SOGREAH (cabinet privé d'étude, 32 agences en France)
EDF Energie Renouvelable (filiale d'EDF pour les énergies renouvelables)
Secrétaire : Hubert Maitrejean

Historique

Un contact a déjà été organisé avec la CCAAM il y a environ 1 an et cet été, pas d'évolution changement des équipes au sein des différentes instances d'élus.
Une réunion a eu lieu avec les élus de Chapois, Le Larderet, Les Nants, Saint Germain en début de mois.
Il faut penser à l'échelle d'un zonage sur la CCAAM, voir le Pays (Plusieurs COMCOM).

Une éolienne c'est

- Un mat de 80 à 100m.
- Des pâles de 60 m.
- 1200 m² de plate forme pour les travaux, accès.
- Emprise au sol d'environ 30m² pour la fondation, réservation de 1000m².
- Minimum 700m des habitations (tenir les 3dB en plus du bruit ambiant).
- Fonctionne à partir de 10km/h de vent et bridage a partir de 45km/h ajustage de la position des pâles, puis blocage si la vitesse du vent dépasse les 90km/h pour ne pas dépasser les contraintes techniques.
En fonction du vent l'éolienne monte en puissance.
- Fonctionne jusqu'à des températures de – 20°C plus performant en temps froids portance de l'air, refroidissement de la machinerie.
- Pivote sur 360°.
- Lignes électriques enterrées, jusqu'au poste de CHAMPAGNOLE.
- Une plateforme de gestion et d'interconnexions des câbles des éoliennes.
- Durée de vie 20 ans.
- Entretien des machines, des accès.
- De 2 à 3 MW de puissance, correspond à la consommation de 2000 à 3000 personnes.
- Prix d'une éolienne 3.5 M€

Il faut laisser environ 300 à 400m entre chaque éolienne, leur positionnement dépend du terrain, du vent dominant, il faudra aménager des chemins, des zones de levage, ce n'est pas une ligne droite tracée sur un plan.

Un mat de mesure a été installé par EDF Energie Renouvelable sur le site de garde bois (car électricité proche afin de maintenir en état le mat – si gelées, et le site est bien placé pour étude).

Sites qui ressortent de la Pré-étude de la SOGREAH en tenant compte NATURA 2000, Couloir, Population, Infrastructure:

- Forêt de La Joux (inconvenient : couloir diffus de migration, dispersion, avifaune).
- Forêt de La Fresse (site sûrement le plus venté).
- Mont sur Monnet (inconvenient : site vers les lacs, DIREN).
- Valempoulières-Le Pasquier-Vers en montagne. (site intéressant, motivation des élus).

La CCAAM devrait réaliser une ZDE pour que la pré-étude devienne un Projet.

La CCAAM devra prendre la compétence Gestion Energie (Photovoltaïque, Biomasse, Hydraulique, Eolien). Puis élaborer des Projets.

Les populations seront informées, impact paysager, nuisances, études et retombées des projets.

Les élus devront se prononcer et voter.

La Préfecture analysera la volonté de concertation et le sérieux du Projet pour donner son autorisation et faire des recommandations.

Philosophie de rendre la CCAAM autonome au niveau de l'énergie, et peut être plus en tenant compte de l'évolution des machines dans le futur. Les délais d'obtention des machines est relativement long environs 4 ans auprès de certains fournisseurs. Les machines ont des caractéristiques différentes, rendement, entretien, fiabilité. Sur ces zones une implantation du nombre d'éolienne est estimée à 10 machines par zone!

Les études sont réalisées par des organismes indépendants.

Etude sur les sites :

- Pas de soucis pour les chauves-souris.
- Couloir diffus de migration.
- Quid chouettes ?

Etude Animalière :

- Pas de nuisance pour le gibier.
- Pas de nuisance pour le bétail.

Etude Impacte sur les infrastructures :

- Télévision perturbée si les pâles coupent un faisceau, pose d'un réémetteur.
- Accès devront être créé.
- Déforestation.
- Couloir aérien.

Coût investissement :

- 1700€/ MW.
- 150 à 300 K€pour l'étude.
- 12 à 18 mois d'étude.

Qui paye tout cela ?

- Etude en amont (ZDE, paysager, ...) : CCAAM. (étude paysager environ 7000€).
- Etude du projet : EDF, Fabricants, Bureaux d'étude
- Construction du site et mise en place des éoliennes : EDRF ou d'autres.
- CCAAM investi / Commune.

Retombées financières

- Taxe Professionnelle = 6000€/MW (TPU avec CCAAM).
- Loyer : 1000€/MW (si terrain privé loyer revient au privé).
- Aménagement et entretien des voies d'accès.
- Prix d'achat garanti pour 15 ans.
- Durée de vie estimée des installations 20 ans, recyclage.
- Des retombées économiques pourraient être générées, entreprise travaillant en sous-traitant pour les fournisseurs de machines, maintenance, réalisation des accès, aménagement, restauration.

Les Communes hôtes devront négocier avec la CCAAM les clés de répartition de cet outil de production d'énergie.

Le débat a été constructif et les intervenants ont pu répondre à nos questions.

L'ambiance était à la préservation des différents intérêts mis en jeu pour la réalisation d'une telle étude et de l'impact du projet dans de nombreux domaines.

Les élus présents ont fait part de leur volonté de soumettre ce type de production d'énergie durable à la CCAAM et d'englober la réflexion au niveau des territoires.

Le projet se déroulerait sur plusieurs années et les délais de sa réalisation serait assujetti à l'obtention des machines.

Il faudrait entrevoir la réalisation de tranche.

Nous remercions EDF Energie Renouvelable et SOGREAH pour leur prestation, ainsi que les élus présents.

Le Maire
Gilles RAMSEIER